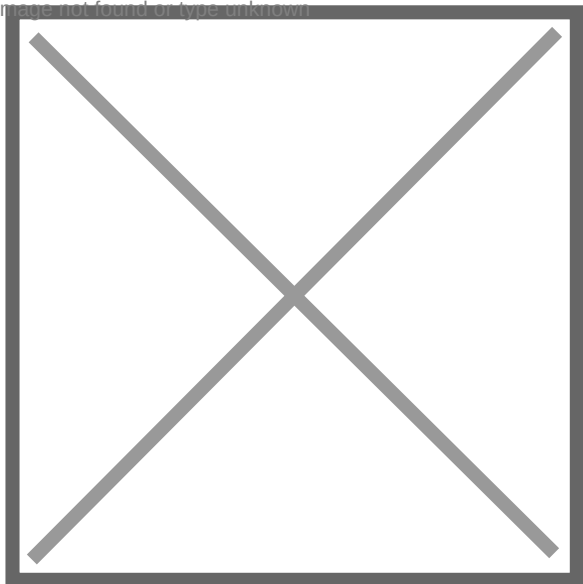


Image not found or type unknown



Grille des salaires suivant convention

Par **Jeff59**, le **19/11/2008** à **11:23**

Madame, Monsieur, Une association sportive (loi 1901) employant des salariés et dépendant non seulement des rentrée d'argent venant des licences, mais aussi ayant des subventions de Communauté Urbaine et de la Mairie; doit-elle respecter la grille de sa convention collective ? Si oui, que faire si elle n'est pas respectée ? Merci de votre réponse.